



COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ÉQUITATION

de la Vendée

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

Entre les soussignés :

D'une part,

Le Comité Départemental d'Equitation de la Vendée, représenté par son Président, Monsieur Cédric Fleury,

Et d'autre part,

L'association, représentée par

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de la convention :

Le Comité Départemental d'Equitation de la Vendée met à disposition.....

Article 2 – Modalités de location :

Le Comité Départemental d'Equitation de la Vendée demande un chèque de caution de 500 € qui sera restitué au retour du matériel, en cas de perte ou de détérioration, le montant du préjudice sera retenu sur le chèque de caution.

Au retour, les mêmes contrôles sont effectués avec remise du chèque de caution.

Article 3 – Participation de l'Organisateur :

..... euros pour la durée du concours par chèque à l'ordre du CDE 85.

Fait à, le 2018.

Pour

Pour le CDE DE LA VENDEE,